Compte rendu CM du 08 octobre 2026

Présents : Jérôme Tournier – Monique Gaudron – Rémi Courtout – Chrystel Laurent Meulle Emmanuelle Thura - Marjorie Champet – Luc Jobez – Chantal Martelin – Aurélien Fauconnet – Thomas Chanet – Sandrine Gauchet – Patrick Perono – Emmanuel Cart – Marlène Prénas – Emmanuel Grouillon
Pouvoirs : Christophe Chevassu (arrivé à 20h30) représenté par Sandrine Gauchet
Emmanuel Rizzi (arrivé à 20h30) représenté par Jérome Tournier
Marie-Ange Christophe représentée par Thomas Chanet
Absente excusée : Céline Cannard

La réunion commence à 19 heures

Le maire Jérôme Tournier déclare ouverte cette séance du Conseil municipal.
Il propose de désigner le secrétariat de séance à Aurélien FAUCONNET. Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la désignation de Aurélien FAUCONNET en tant que secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 02 septembre

✓ Adopté

2. Bourse au permis de conduire, modification des critères d'attribution :

- Distinguer permis de conduire et conduite accompagnée.
- Modification de l'âge de 16 à 15 ans (début de la conduite accompagnée).
- Délai de 24 à 36 mois > bourse annulée (point supprimé et étude possible au cas par cas).

✓ Modification votée à l'unanimité

3. Frais de scolarité 2026-2027 aux enfants des communes extérieures

Tarifs actuels : 385 € pour un élève du primaire et 1365 € pour un élève de maternelle.
Actuellement, cela concerne les enfants de la commune de Frontenay (3 en maternelle, 2 en élémentaire).
M. le maire rappelle les règles de fonctionnement et les critères retenus pour accepter des enfants des communes extérieures. Une dérogation doit être demandée au maire de la commune de résidence qui donne son avis puis la dérogation est transmise au maire de la commune d'arrivée. (Lieux de travail des parents, commune de résidence de l'assistante maternelle...).

Le calcul et les frais datent de 2024, proposition d'une revalorisation de de 5 Euros soit **390** et **1370** Euros :

✓ **vote à l'unanimité**

4. Délibérations modificatives du budget général n° 1 et 2 et virement de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6488 : Autres		60 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		**60 000.00 €**
D 023 : Virement à la section d'investissement	60 000.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**60 000.00 €**	
D 21788 : Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	60 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**60 000.00 €**	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	60 000.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**60 000.00 €**	

- DM 1 ET 2

Concernant la 2, sur une ligne il manque 60000 Euros. DM de régularisation.

Vote à l'unanimité

DM1 : il manque 3200 € pour l'opération du SIDEC sur les fils électriques à Bréry.

✓ **Vote à l'unanimité**

5. Projet de cession à l'€ symbolique d'une parcelle de terrain dans la zone d'activité des prés mourains pour la défense incendie

Obligation de mise en place d'une DECI (défense extérieure contre les incendies) pour l'activité Kingbat sur la ZA des Prés Mourains, nous avons procédé à la division de la propriété de la CCBHS,

Après échanges, réflexions, il a été opté pour une division en deux parties de la parcelle entre la propriété Kingbat et celle à venir O.Mossu, afin que :

- La CCBHS reste propriétaire du foncier où se situe le fossé, notamment pour des questions d'entretien et de nettoyage (ou curage) du fossé selon besoins identifiés dans la gestion hydraulique de la ZA
- La commune devienne propriétaire de la parcelle où sera implantée la DECI, la commune étant maitre d'ouvrage de l'opération (ceci n'entravant pas une participation de la CCBHS selon ce qu'il sera décidé). Cela permettra un dépôt + aisé de la demande de DETR mais aussi et surtout une situation juridique plus claire et sécurisante à l'avenir, contrairement à la convention de mise à disposition.

Pour procéder à la cession du terrain à la commune de Domblans, nous avons la solution la plus évidente de passer par un notaire. Mais l'objet étant d'éviter des coûts qui seront quoi qu'il en soit facturé bien que la vente se ferait à l'€ symbolique, il sagit de réaliser un acte

administratif. Cela évitera de passer notaire, l'acte sera quand même publié au service de la publicité foncière.

La CCBHS devra prendre une délibération pour le prochain conseil communautaire du 15 octobre. Le conseil municipal doit prendre une délibération concordante.

Nécessité d'accepter la cession à l'€ symbolique :

✓ **Vote à l'unanimité**

6. Point sur les subventions reçues des projets

OBJET	DETR	ADEME 139 440 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CEE	FEADER REGION	OBSERVATIONS
Réseau de chaleur (Montant de la DETR = 115 108 €)	**Déjà perçu** **34 532.40 €** (30%) En janvier 2026	**Déjà perçu** 4 049.50 (/étude faisabilité) Décembre 2024 **Montant selon les autres subventions ???**	**Versements de 18 000 €** En octobre 2025 + **12 000 €** En juin 2026 **SOLDEE**	**Versement de 244 200 €** En juin 2026 **SOLDEE**		**Reste solde DETR à percevoir de 80 575.60 €** **+ ADEME ?? A faire/SIDEC**
Revitalisation centre bourg **SOLDEE**					**Versement de 17 850 €** En août 2026 **SOLDEE**	**Soldée 17 850 €**
Changement chauffage SDF Bréry **SOLDEE**	**Versement de 14 857 € SOLDE**		**Versement de 9 905 €** En décembre 2025 **SOLDEE**			**Soldée** **24 762**
Aménagement ancien cimetière	Montant attribué **15 280 €**		REFUS (pas dans les critères d'attribution)			**Reste à percevoir 15 280 €** **dde versement à faire dès achvt travaux**
Abattage arbres **SOLDEE**			**Versement de 1 980 €** En juillet 2026 **SOLDEE**			**Soldée 1 980 €**
Restauration croix église	2 205 € Pas de cumul entre DRAC et DETR		**1 515 €**		DRAC **4 040 €**	**Dossier en cours à déposer en 2027**

Ancien cimetière de Domblans et Bréry. Vigilance sur l'accessibilité mais aussi sur un traitement équitable entre Domblans et Bréry.

✓ **Point d'information**

7. Fixation du tarif du gaz pour les salles des fêtes.

La salle de Bréry n'est plus concernée par une cuve extérieure, forfait gaz dans le cadre de la location.

Cuve remplacée par 2 bombonnes de gaz Travaux et suivi avec un logiciel permets de savoir si la cuve est vide. La bascule se fait automatiquement. Il est nécessaire de prévoir un forfait gaz, il sera abordé en commission cadre de vie. Proposition forfait de d'augmenter de 5 € à compter du 1er janvier 2027 le tarif du gaz de la salle des fêtes de DOMBLANS:

✓ **vote à l'unanimité**

8. Admissions en non-valeur, budget eau et assainissement

Pour rappel, la décision d'admission en non-valeur est un acte de gestion interne qui a pour objectif d'apurer comptablement une créance dont les perspectives de recouvrement s'avèrent vaines. Elle n'est pas connue du débiteur et n'empêche pas le comptable de prendre en compte des encaissements postérieurs ou d'effectuer des actes de recouvrement si l'action n'est pas prescrite

Emettre au nom de la collectivité un mandat typé NON-VALEUR au 6541 avec comme Numéro de la liste 6740540133 pour un montant total de 10 571,85€Concernant les impayés (eau), lien du maire avec le trésor public > Envoi d'un courrier. Les 10 571,85 Euros >10 ans d'impayés :

✓ **Vote à l'unanimité**

9. Délibération modificative n°2 du budget eau et assainissement

Pas suffisamment de crédits au chap. 65. (1700€ au c/6542 et 3500 sur c/6541) >jeux d'écriture :

✓ **Vote à l'unanimité**

10.Tarification de l'eau potable 2027 avant le dernier relevé communal

Année	2026	2027	2028
abonnement eau /an	15,60 €	40,00 €	65,00 €
prix eau /m³	1,36 €	1,50 €	1,50 €
organismes publics eau /m³	0,63 €	0,63 €	0,63 €

La commune va effectuer un dernier relevé en 2026. Changement dans la tarification. Des questionnements sur une tarification à 2 niveaux 2 représentants désignés au syndicat de la HAUTE SEILLE + une vice-présidence.

Echanges sur
-l'intérêt notamment au niveau des moyens humains (astreinte notamment).
-la réunion publique bien menée et expliquée.
-L'interconnexion permet une continuité de service.

Questionnements sur le parking camping-car et l'accès à l'eau gratuite (précédente mandature).

- Le maire s'engage à se rapprocher de la communauté de communes sur le sujet.

Proposition de la tarification de l'eau :

✓ **Vote à l'unanimité**

11.Participation pour le raccordement à l'assainissement collectif

Transfert envisagé. 1200 Euros hors lotissement communal pour le raccordement.

✓ **Vote à l'unanimité**

12.Retour sur la réunion publique du 06 octobre 2026

Echanges sur le nombre de participants et le contenu des échanges.

13.Déclaration d'intention d'aliéner

PARCELLE CADASTRE	ADRESSE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE
AI 64	97 rue du Vergerot 39 210 DOMBLANS	Maison d'habitation	05 a 60ca

✓ **Au vote : aucune intention d'aliéner**

14.Tour de table des adjoints et dossiers en cours

Recrutement secrétaire : environ 40 CV reçus.

A Bréry, un impayé le locataire de l'impayé de loyers a été retrouvé (abandon du logement) à ce jour, logement vide et libre.
Maison ROYET : vider et trier la maison (rendez-vous sur place le 24 octobre 2026 9h).
Changement du tourniquet : à prévoir près de la salle des fêtes aire de jeux.
Informations transmises sur le budget à venir, et les dotations pour les mairies, réorientations des dépenses potentielles. Néanmoins le budget de la commune est équilibré malgré une perte, selon le projet de loi de finances, de près de 45 000 €.
Des projets d'investissement sur la commune : sont prévus notamment au niveau du secteur de l'église. En décembre 2026 : probablement des retours sur l'incidence et des orientations budgétaires.
Congrès des maires :17,18 19 novembre porte de Versailles à PARIS : Le maire financera lui-même les frais pour se rendre à cette manifestation : la commune règlera uniquement l'entrée du congrès.
Séminaire dans le cadre du grand site de France : 13,14, 15 octobre 2026.
Les tombes qui se dégradent :. Les tombes déjà identifiées, une plaque à mettre pour permettre à la famille de se manifester, et en cas de non-manifestation, l'envoi d'un courrier à la famille afin de récupérer l'emplacement.
Les chats errants : Un appel aux bénévoles est à prévoir afin d'emmener les chats à Toulouse le Château, ainsi que la désignation d'un référent au sein du conseil municipal >temps de réflexion au conseil. Et ce, même si la commune a une convention avec une association.
L'ancien cimetière de Domblans, les travaux avancent bien et se finalisent.
Travaux salle des fêtes de Domblans travaux effectués par VALLET pour la partie électricité. Crépi + protection de la cuisine à venir.
EVP L'espace de vie partagé : Après déménagement des archives de Bréry, l'Espace de Vie Partagé s'est installé. Ouverture effective le 5 octobre dans un espace très convivial et accueillant. Déjà des participants pour les cafés rencontres et jeux. Des ateliers numériques seront mis en place prochainement.

Marché de Noël : Dans le but de redynamiser le marché de Noël, prévu le 13 décembre 2026 et porté par le Comité des fêtes de Domblans, l'arrivée du Père Noël en calèche se fera ce jour-là dans l'après-midi. Le programme est en cours. La préparation technique se fera par toutes les associations présentes. Un espace restauration plus important.

Les exposants, sans numéro de SIRET pourront participer ce qui permettra d'accueillir des locaux. Une décoration de Noël place Saillant et salle des fêtes sera réalisée. Premier atelier le samedi 10 octobre à 9 h 00 salle Tosi.

Dates prochaines animations :

- 11.10 : Puces des couturières
- 17.10 : Loto de l'APE

- 23.10 : Cinéma à Bréry
- 24.10 : Concert Tremplin Zic billetterie Shop presse
- 31.10 : Halloween APE
- 11.11 : Repas des Aînés
- 21.11 : Beaujolais nouveau

Le site internet n'existe plus : désormais l'actualité de la commune est visible sur intra-muros, toutes les informations utiles seront transmises en fin d'année (bulletin municipal). Sandrine GAUCHET travaille à la conception d'un nouveau site internet.
Cartes avantages jeunes : 112 commandées et distribuées.
Eau et assainissement : une augmentation entre 5 et 7 % / an. Tout le monde essaie de trouver des leviers potentiels
Plusieurs travaux en cours : notamment éclairage du stade. Les communes devront participer et soutenir la communauté de communes. Questionnements sur les travaux et leurs financements.
Commission bois : devis en cours pour les arbres près de la salle des fêtes. La défense incendie est validée par les pompiers.
Réunion publique « GRAND SITE DE FRANCE » : travail sur un schéma d'accueil, 12 communes, accompagné par un bureau d'étude. Une méthodologie de travail par atelier (x3). Réflexions sur les entrées, puis choisir l'axe principal mais également sur des potentielles navettes. L'importance d'impliquer la population.
Recherche d'un agent de recenseur : sont nommés et peuvent bénéficier d'une compensation financière.

A vos agendas :

Réunion maire-adjoints : le lundi 12 octobre à 18h
Conseil municipal : le 4 novembre